



## CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA

### L'USAGER DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Chaque usager se voit attribuer un compte individuel et confidentiel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet au collège de se connecter au réseau local (intranet) ainsi qu'au réseau mondial (internet) et de disposer d'un espace personnel de stockage d'informations.

Les informations personnelles de chaque usager sont protégées, chaque usager pouvant exiger que sa vie privée soit respectée.

Il sera demandé à l'utilisateur ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.

Chaque usager, dans la limite des disponibilités du collège peut utiliser un poste informatique et ses périphériques avec l'accord et la surveillance d'un adulte.

La correspondance privée de chaque usager est interdite pendant toutes les activités pédagogiques.

Chaque usager peut accéder aux ressources numériques dont l'établissement est propriétaire et/ou qui sont libres de droit pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'information à but scolaire avec l'accord d'un adulte.

## L'USAGE DU RESEAU INTERNET

L'usage du réseau internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Éducation Nationale. Toute autre utilisation est formellement interdite.

### Respect des Lois qui s'appliquent à l'informatique et à internet : Les Interdits

- Interdiction de copier, d'échanger et de diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéos ou toute autre œuvre qui ne soient pas libres de droits depuis le réseau informatique du collège.
- Interdiction d'utiliser le réseau informatique pour porter atteinte à l'honneur et à la vie privée des personnes (interdiction de divulguer tout renseignement ne vous concernant pas, de véhiculer des injures ou tenir des propos diffamatoires).
- Interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux.
- Interdiction de visionner et (ou) diffuser des éléments de propagande religieuse ou politique.

### Respect des procédures d'utilisation et du matériel

**Le code du compte individuel est strictement confidentiel et l'utilisateur s'engage à ne pas le divulguer. En conséquence, il sera tenu pour responsable de toute utilisation malveillante effectuée sous cette identification. De la même manière, il ne doit pas utiliser un code autre que le sien.**

**Le matériel informatique est sensible et fragile : il doit donc être manipulé avec précaution et dans le respect de certaines procédures, à savoir :**

- Ne jamais déconnecter les différents périphériques.
- Fermer correctement les logiciels et le poste que l'on utilise.
- Ne pas effacer de fichiers autres que les documents personnels.
- Ne modifier en aucun cas la configuration des ordinateurs : il est notamment interdit d'installer ses propres logiciels sur les ordinateurs du collège ou de chercher à dégrader les installations faites sur le réseau.
- Faire appel à un professeur ou à un responsable en cas de problème sur l'ordinateur ou de doute quant à son utilisation.

### Sanctions

**La charte est un prolongement du règlement intérieur de l'établissement. Le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation, voire à une suppression de l'accès aux services informatiques, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.**

**Le Principal peut si nécessaire engager des poursuites au plan pénal.**

**Charte approuvée à l'unanimité du Conseil d'Administration du 16 Mars 2009.**

### Règlement lu et approuvé

L'élève utilisateur :

Le(s) représentant(s) légal (aux) :